

révolutionnaire contempteur de la foi chrétienne, nombreux, très nombreux sont les catholiques qui, respectueux des préceptes divins dans leur vie personnelle et à leur foyer, n'osent pas paraître s'en inspirer dans la vie civique et dans les actes sociaux et politiques. Comme le dit le Souverain Pontife, n'oublions pas que rien n'est plus contraire aux principes de la vie chrétienne et décidons-nous tous à nous inspirer de notre foi catholique, à l'affirmer, à la défendre, à la prendre comme guide sur tous les terrains où notre activité se porte.

De ce principe, que les évêques allemands—l'Encyclique le rappelle—avaient eux-mêmes proclamé à Fulda, le Souverain Pontife tire les conclusions relatives à la question qui lui était soumise, celle des Syndicats allemands. Comme chacun s'y attendait, il demande que partout où ce sera possible on fasse des Syndicats composés exclusivement de catholiques. Et si l'on est contraint par des circonstances nécessitantes des tolérer que les ouvriers catholiques puissent donner leur nom à des Syndicats interconfessionnels, il veut du moins que la supériorité du Syndicat catholique, qui avait été niée avec éclat, soit reconnue sans hésitation.

Quel encouragement pour les hommes d'œuvres du monde entier à grouper les ouvriers catholiques, soit dans des Associations, soit dans des Confréries, soit dans des Syndicats ; à donner à toutes ces organisations les principes chrétiens comme doctrine fondamentale, et à assurer au clergé le rôle doctrinal, pacifiant et moralisateur dont il a reçu d'en haut la mission !

Voici cependant que dans une partie de l'Allemagne, au témoignage des évêques, l'organisation de Syndicats purement catholiques n'est pas possible à cette heure. Le Pape concède donc une tolérance mais il la déclare provisoire. Et il ajoute aussitôt les conditions obligatoires en conscience qui devront être prises pour prévenir les inévitables dangers qui éclatent aux yeux de tous.

Comme fort nombreux sont les Syndicats non seulement interconfessionnels, mais complètement neutres ou même à tendances sectaires et antisociales auxquels les ouvriers catholiques sont tentés de donner leurs noms, faute d'autres organisations professionnelles, il est indispensable pour tous de méditer avec soin ces prescriptions afin de se diriger d'après elles.

1° Les Syndicats " doivent s'abstenir de toute tendance